

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Monsieur Jean-Michel BLANQUER Ministre de l'Education nationale

Montreuil, le 20 septembre 2019

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons vous alerter sur la situation catastrophique concernant les personnels non-titulaires.

Nous avions déjà demandé à être reçus à la rentrée 2018. Nous n'avons pas eu de réponse votre part, ce qui n'est pas un signe très positif, ni pour l'organisation syndicale que nous représentons, ni pour les personnels.

Il n'y a pas eu d'amélioration, bien au contraire. La précarité voue des milliers de personnels aux pressions diverses, à l'épuisement, au salaires bas, au chômage, à l'incertitude du lendemain. Elle menace les principes républicains de la Fonction publique : continuité, neutralité, égalité.

Cette rentrée chaotique pour les personnels nous amène à vous demander, à nouveau, une audience afin de vous présenter la situation et de porter les revendications des personnels

La dernière session du concours réservé s'est déroulée en 2018. Lors du dernier bilan, le 12 septembre dernier, il nous a été indiqué qu'aucun plan de titularisation n'était envisagé.

Le bilan du Sauvadet ce sont seulement 8385 enseignants du secondaire admis en 6 ans sur 15 103 postes ouverts au concours réservé entre 2012 et 2018. En 2012, 52 760 enseignants n'étaient pas titulaires. En 2017, ils sont 61 670.

Pour les personnels non-enseignants, le bilan est encore plus désastreux. Sur 5 001 postes offerts, seuls 2 477 personnels ont été nommés. En 2011, ils étaient 6563 non-titulaires. En 2017, ils sont 8 642.

La réalité c'est que 20% des personnels administratifs dans les services départementaux, 11% dans les rectorats et 20% des personnels enseignants ne sont pas titulaires. Ils exercent les mêmes missions que leurs collègues titulaires mais ne perçoivent pas le même traitement et sont susceptibles d'être licenciés du jour au lendemain.

Au total, en incluant les personnels d'assistance éducative, 44,7% des personnels non-enseignants ne sont pas titulaires.

La réalité, c'est celle d'une politique « ressources humaines » fondée sur des coupes budgétaires massives.

En cette rentrée, dans de nombreux rectorats, les postes vacants sont occupées par des nontitulaires. Cela ne fait que confirmer l'analyse de FO quant aux mutualisations de services et aux suppressions de postes dans le cadre de la réforme territoriale.

Dans l'enseignement secondaire, la réforme du lycée a entraîné une diminution drastique d'heures. On frôle la centaine dans de nombreux établissements. La deuxième HSA obligatoire a entraîné, comme vous le savez, l'économie de 2600 postes d'enseignants.

Les résultats sont catastrophiques, comme FO l'avait analysé.

Dans l'académie de Créteil, 15% des enseignants ne sont pas titulaires. Cet été, le rectorat a envoyé 1 640 lettres de non-renouvellement en raison du « manque de besoin » Des professeurs d'espagnol, venus d'Amérique latine, avaient été directement recrutés dans leurs universités par Mme Gilles alors rectrice de l'académie (ce qu'elle a elle-même expliqué lors d'un comité technique académique) Au 31 août 2019, la préfecture leur refuse leur titre de séjour car le rectorat de Créteil ne les a pas réembauchés sur un contrat à l'année.

Dans le même temps, nous savons que de nombreux postes restent vacants.

Quel employeur va chercher des personnels à l'étranger puis les laisse expulser du territoire au gré de ses besoins ? M. le Ministre, il est de votre responsabilité d'intervenir.

Dans cette académie, le SNFOLC, le SNETAA-FO, le SNES, la CGT Educ'action, SUD éducation demandent le réemploi de tous sur des contrats d'un an et un plan de titularisation accessible à tous les collègues qui le souhaitent. Un courrier de la Secrétaire générale du SNFOLC vous a été adressé au début du mois. Dans l'académie de Versailles, 200 personnels en CDD n'ont pas été renouvelés.

A la fin de l'année scolaire précédente, le bilan de recrutement était de 4 400 enseignants non-titulaires. Au 27 août 2019, le rectorat a recruté 3000 contractuels pour la rentrée 2019. Soit un différentiel de 1 400 enseignants. Il y aura, à n'en pas douter, des besoins, qui seront pourvus au fil de l'eau. Ces personnels qui n'ont pas encore signé de contrat sont dans l'incertitude, voués au chômage, à une précarité aggravée et, s'ils sont recrutés après septembre, ils ne seront pas payés en juillet et août. L'année dernière, les contrats des personnels recrutés en cours d'année en lycée se sont arrêtés fin juin sans tenir compte des besoins pour l'organisation du baccalauréat.

Rappelons aussi que des disciplines entières sont sinistrées. En mathématiques et en technologie, il n'y a pas un seul titulaire remplaçant.

Dans l'académie de Bordeaux, troisième académie de France en termes de recrutement de contractuels, 31 non-titulaires dont beaucoup sont hautement diplômés et âgés ne sont pas renouvelés. Certains ont plus de 15 ans d'ancienneté dans l'Education nationale. Les quotités horaires des CDI en sciences ont baissé. La directrice des ressources humaines annonce d'ores et déjà que les suppressions de postes à venir ne permettront pas de garantir les départements d'affectation aux personnels actuellement en CDI.

Dans l'académie de Rennes, sur les 1 671 contractuels, 825, soit presque 50% ne sont pas encore affectés en septembre.

Pour la FNEC FP-FO, c'est malheureusement encore une rentrée sous le signe de l'austérité aggravée entraînant des situations professionnelles et personnelles dramatiques. Cela préfigure la mise en application de la loi de transformation de la Fonction publique. La remise en cause des garanties statutaires, l'augmentation du recrutement de personnels précaires, le recrutement par contrat de mission sans renouvellement possible et sans droit au CDI ne peuvent mener qu'au chaos.

Pour FO, c'est un plan massif de titularisation, sur la base d'un examen professionnel qui permette à chaque non-titulaire qui le souhaite d'accéder à la titularisation qui est la seule solution.

C'est aussi l'ouverture de postes aux concours à la hauteur des besoins et l'abandon de la mastérisation, véritable course d'obstacle à la titularisation.

C'est la revalorisation du point d'indice.

On ne peut que demander l'arrêt des mutualisations des services dans les académies et l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique.

D'ores et déjà, FO demande que toutes les mesures soient mises en œuvre pour que les nontitulaires puissent être embauchés au moins à l'année, congés scolaires compris, sur les quotités horaires correspondant à leurs souhaits.

Monsieur le Ministre, FO vous demande de mettre tout en œuvre pour le maintien des personnels non renouvelés ou licenciés.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons nos sentiments respectueux,

Hubert Raguin, secrétaire général